

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Question n°38

Objet : INFORMATIONS - DECISIONS DU PRESIDENT

L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 9 décembre 2025 s'est réuni, Espace Eugène Delacroix Gymnase Clovis Leclerc 2 rue du Coudray à Frépillon (95740), en séance publique sous la présidence de Yannick BOËDEC.

Étaient présents :

Yannick BOËDEC, Xavier MELKI, Philippe ROULEAU, Florence PORTELLI, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Marie-José BEAULANDE, Pascal SEIGNÉ, Gérard LAMBERT-MOTTE, Sandra BILLET, Miloud GOUAL, Philippe AUDEBERT, Bernard TAILLY, Patrick BOULLÉ, Daniel PORTIER, Gilles GASSENBACH, Jean AUBIN, Nicole LANASPRE, Jacqueline HUCHIN, Johann ROS, Pierre LE BEL, Evelyne LARGENTON, Annie TOUSSAINT, Marie-Françoise JOLLY, Françoise NORDMANN, Vannina PRÉVOT, Marie-Evelyne CHRISTIN, Jean-Michel DETAVERNIER, Laurent GORZA, Didier LEDEUR, Nadine PORCHEZ, Maryse MENEY, Henri FERNANDEZ, Jean-Charles RAMBOUR, Etienne LE BECHEC, Fazila DEHAS, Dalila KHORBI, Sylvia CERIANI, Gilbert AH-YU, Christine MATTEI, Zouina MENNAD, Grégoire DUBLINEAU, Stéphane GUIBOREL, Carole FAIDHERBE, Nathalie CAPBLANC, Angélique MEZIERE, Stéphane ROUSSAKOVSKY, Stéphane LARTIGUE, Eric BOSC, Frédéric PURGAL, Olivier DALMONT, Thomas COTTINET, Franck GAILLARD, Sabrina FORTUNATO, Stéphane AUBOIN, Nathalie JOLLY, Arnaud LARMURIER, Xavier DUBOURG, Cyril JOLY, Célia JACQUET-LEGER, Camille CARON, Nicolas PONCHEL, Nicolas KOWBASIUK, Sarah NEROZZI-BANFI, Paul MAUGIS

Etaient absents excusés et représentés :

Xavier HAQUIN par Yannick BOËDEC
Philippe BARAT par Philippe ROULEAU
Benoît BLANCHARD par Didier LEDEUR
Marie-Christine CAVECCHI par Xavier MELKI
Monique BAQUIN par Sandra BILLET
Joëlle DUPUY par Angélique MEZIERE
Françoise GONZALEZ par Patrick BOULLÉ
Marie-Pierre JEZEQUEL par Gérard LAMBERT-MOTTE
Laurence TROUZIER-EVEQUE par Bernard JAMET
Carole CAUZARD par Marie-Françoise JOLLY
Bernard LE DUS par Jean AUBIN
Laetitia BOISSEAU-STAL par Carole FAIDHERBE
Fatima MOUSSI par Sarah NEROZZI-BANFI
Sophie SAND par Arnaud LARMURIER
Sophie FERREIRA par Etienne LE BECHEC
Vania CASTRO FERNANDES par Fazila DEHAS
Tom MORISSE par Marie-José BEAULANDE

Etaient absents excusés :

N°D_2025_154

Michel VALLADE, Aline ROGER, Youcef KHINACHE, Régis PEDANOU, Darine BOUADIS

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20H09

Secrétaire de Séance : Zouina MENNAD,

Nombre de membres en exercice : 87

Nombre de présents : 65

Nombre de pouvoirs : 17

Nombre de votant : 0

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la CA Val Parisis,

Vu la délibération N° D/2020/59 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil communautaire au Président,

PREND ACTE des décisions qui ont été prises depuis la dernière séance du Conseil communautaire :

Date	Numéro	Objet
29/09/2025	d/3.5.3/2025/301	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE CORMEILLES-EN-PARISIS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER DU VAL D'OISE
05/08/2025	d/8.9/2025/302	CONVENTION DE PRESTATION AVEC BRIGITTE ROVERE POUR UNE CONFÉRENCE PHILOSOPHIQUE DANS LE CADRE DES SEMAINES D'INFORMATION SUR LA SANTÉ MENTALE À LA MÉDIATHÈQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORÊT)
06/08/2025	d/8.9/2025/303	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (ADSSID) ET LA MÉDIATHÈQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORÊT)
06/08/2025	d/7.5/2025/304	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DE LA REGION ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DU PLAN PISCINE PATINOIRE POUR LES TRAVAUX DE LA PISCINE DE SANNOIS
06/08/2025	d/7.5/2025/305	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DE LA REGION ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DU PLAN PISCINE PATINOIRE POUR LES TRAVAUX DE LA PISCINE DE CORMEILLES-EN-PARISIS
06/08/2025	d/7.5/2025/306	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DE LA REGION ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DU PLAN PISCINE PATINOIRE POUR LES TRAVAUX DE LA PISCINE DE PIERRELAIE

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr.»

N°D_2025_154

08/08/2025	d/8.9/2025/307	CONTRAT DE CESSION AVEC M. PHILIPPE FONTAINE RELATIF A UN CAFE-PHILO « DE LA FRAGILITE : POURQUOI L'HOMME EST-IL A CE POINT UN ETRE VULNERABLE ? »
12/08/2025	d/7.5/2025/308	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL REGIONAL ÎLE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DE TERMINAUX DE VERBALISATION AU PROFIT DE LA POLICE MUNICIPALE MUTUALISEE DE LA CA VAL PARISIS
13/08/2025	d/8.9/2025/309	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION HAARP « LES FOYERS LE GRAND CEDRE » À LA BIBLIOTHÈQUE GEORGES-BRASSENS (MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES)
13/08/2025	d/8.9/2025/310	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION LES FAISEURS DE RÉALITÉS POUR UNE RENCONTRE AUTOUR DU LIVRE ISSU DE LA CONFÉRENCE-SPECTACLE « CEREBRUM LE FAISEUR DE RÉALITÉS » DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE LA SCIENCE A LA MÉDIATHÈQUE JEAN-D'ORMESSON (LE PLESSIS BOUCHARD)
19/08/2025	d/3.5.3/2025/311	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL-ALICE MILLIAT-ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET LE COLLEGE WANDA LANDOWSKA
19/08/2025	d/3.5.3/2025/312	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL-ALICE MILLIAT-ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET COLLEGE MARIE SKLODOWSKA CURIE
19/08/2025	d/3.5.3/2025/313	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL-ALICE MILLIAT-ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET LE LYCEE JACQUES PREVERT
19/08/2025	d/3.5.3/2025/314	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL-ALICE MILLIAT-ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET L'AS COLLEGE WANDA LANDOWSKA
19/08/2025	d/3.5.3/2025/315	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL-ALICE MILLIAT-ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET LOISIRS TEMPS LIBRE
19/08/2025	d/3.5.3/2025/316	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL-ALICE MILLIAT-ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET L'ASSOCIATION GENERALE DES FAMILLES DE TAVERNY
19/08/2025	d/3.5.3/2025/317	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL-ALICE MILLIAT-ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET LE CASDIS 95 (TAVERNY & ST LEU)
19/08/2025	d/3.5.3/2025/318	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL-ALICE MILLIAT-ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET LA BASE AERIENNE 921 TAVERNY
19/08/2025	d/8.9/2025/319	CONTRAT DE CESSION AVEC M. OLIVIER MACAUX RELATIF A UNE CONFERENCE LITTERAIRE « LES SŒURS BRONTË » À LA MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY (FRANCONVILLE-LA-GARENNE)
20/08/2025	d/7.5/2025/320	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION EN TRANCHEE OUVERTE DU RESEAU UNITAIRE RUE DU PLESSIS A ERMONT
20/08/2025	d/8.9/2025/321	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ESPACE CREATION À LA BIBLIOTHÈQUE GEORGES-BRASSENS (MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES)

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr.

N°D_2025_154

20/08/2025	d/8.9/2025/322	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE ASSOCIATION ESSIVAM (ESPACE SOCIAL ET INTERCULTUREL DE LA VALLEE DE MONTMORENCY) ET LA BIBLIOTHEQUE GEOGRES-BRASSENS (MONTIGNY LES CORMEILLES)
22/08/2025	d/8.9/2025/323	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CATHCHANLOU À LA BIBLIOTHÈQUE GEORGES-BRASSENS (MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES)
26/08/2025	d/3.3.1/2025/324	CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT/DOMICILIATION DE LA SOCIETE LA GRANDE MECHANTE COM' LE TREMPLIN VAL PARISIS PEPINIÈRE D'ENTREPRISES A SANNOIS
23/10/2025	d/3.5.3/2025/325	AVENANT CONVENTION D'OCCUPATION FOODTRUCK ALLEE OSAKA – PAE DES EPINEAUX - FREPILLON
27/08/2025	d/8.7/2025/326	AVENANT 1 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT DE L'ETUDE DU PÔLE D'ERMONT-EAUBONNE
27/08/2025	d/8.9/2025/327	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CORMEILLES LUDIQUE POUR UNE SESSION DE JEUX DE SOCIÉTÉ À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
28/08/2025	d/8.9/2025/328	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE BESSANCOURT POUR L'ORGANISATION D'UN TEMPS FORT AUTOUR DU JEU
28/08/2025	d/8.9/2025/329	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE PIERRE-LE-CLAIN POUR L'ORGANISATION D'UN TEMPS FORT AUTOUR DU JEU
28/08/2025	d/1.1/2025/330	ATTRIBUTION DU MARCHE D'ACQUISITION DE DEUX VEHICULES POUR LE COMPTE DE LA POLICE MUNICIPALE MUTUALISEE (2025-26)
29/08/2025	d/8.9/2025/331	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE D'ANIMATION POUR LE CLUB DES ENTREPRISES VAL PARISIS PAR LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER (SANNOIS)
30/08/2025	d/8.9/2025/332	CONTRAT DE CESSION AVEC LA COMPAGNIE CONT'ANIMÉS POUR UN SPECTACLE « À PAS DE LOUP » À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
10/09/2025	d/8.3/2025/333	CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION ET LA REMISE D'OUVRAGES ELECTRIQUES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE EN VUE D'UN RACCORDEMENT COLLECTIF 19 AVENUE MORENO A FREPILLON
01/09/2025	d/3.5.3/2025/334	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE LES OCEANIDES DU PARISIS ET DE SES MATERIELS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET L'AMICALE CLUB SPORTIF CORMEILLAIS – SECTION GYMNASTIQUE SENIORS
01/09/2025	d/1.1/2025/335	DECLARATION SANS SUITE DU MARCHE DE FOURNITURE ET POSE D'UN ECRAN LED GEANT AVEC SYSTEME DE CHRONOMETRAGE NATATION/WATERPOLO POUR COMPETITION DE NIVEAU NATIONAL ET PLAQUES DE TOUCHE RELIEES (2025-39)
02/09/2025	d/1.1/2025/336	ATTRIBUTION DU MARCHE D'INTERVENTION PORTANT SUR LA SENSIBILISATION A L'EQUILIBRE ALIMENTAIRE ET A L'ALIMENTATION LOCALE ET DURABLE DANS LE CADRE DU PROJET ALIMENTATION LOCALE, SANTE ET SOCIALE
02/09/2025	d/8.9/2025/337	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION INVEN'TERRE POUR UN ATELIER JARDINAGE À LA MÉDIATHÈQUE MAURICE GENEVOIX (EAUBONNE)
04/09/2025	d/1.1/2025/338	ATTRIBUTION DU MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE : DEVENIR DU FORT DE CORMEILLE S-EN-PARISIS

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr.»

N°D_2025_154

04/09/2025	d/1.4/2025/339	CONVENTION DE PRET DE MATERIEL AVEC LA LIGUE CONTRE LE CANCER COMITE DU VAL D'OISE POUR UN FORUM SANTE SUR L'aire D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE
04/09/2025	d/3.5.3/2025/340	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL-ALICE MILLIAT-ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET L'ASSOCIATION COSMOPOLITAIN CLUB TAVERNY GYMNASTIQUE VOLONTAIRE
04/09/2025	d/1.4/2025/341	CONVENTION DE SERVICE DE MAINTENANCE DES SYSTEMES DE SERRURES INFORMATISEES AVEC LA SOCIETE NAVIC SASU
04/09/2025	d/7.5/2025/342	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'ILE-DE-FRANCE MOBILITES DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION DE STATIONNEMENT VELO LABELLISES SUR LES GARES D'ERMONT-HALTE ET ERMONT-EAUBONNE
05/09/2025	d/1.1/2025/343	AVENANT N°4 DU LOT N°1 DU MARCHE DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT (2023-06)
05/09/2025	d/3.2/2025/344	CESSION D'UNE MOTO PMM AU PROFIT DE L'ASSURANCE SMACL
13/11/2025	d/3.5.3/2025/345	CONVENTION OCCUPATION AILE OUEST GARE BESSANCOURT AVEC LA SNCF
13/11/2025	d/3.5.3/2025/346	CONVENTION TRANSFERT DE GESTION D'UNE EMPRISE DU DOMAINE PUBLIC REGIONAL AVEC ILE DE FRANCE NATURE (BOIS DE BOISSY - CJC)
08/09/2025	d/3.5.3/2025/347	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE MONTIGNY LES CORMEILLES ET DE SES MATERIELS AVEC LE COLLEGE LOUIS ARAGON
08/09/2025	d/3.5.3/2025/348	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE PIERRE WIILIOU LES CORMEILLES ET DE SES MATERIELS AVEC LE COLLEGE JEAN MOULIN
08/09/2025	d/3.5.3/2025/349	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE PIERRE WIILIOU LES CORMEILLES ET DE SES MATERIELS AVEC LE COLLEGE VOLTAIRE
08/09/2025	d/3.5.3/2025/350	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE PIERRE WIILIOU LES CORMEILLES ET DE SES MATERIELS AVEC LE COLLEGE NOTRE DAME
14/11/2025	d/8.5/2025/351	CONVENTION DE PARTENARIAT CAVP/ASSOCIATION ARS
08/09/2025	d/1.1/2025/352	ATTRIBUTION DU MARCHE D'ETUDE D'OPPORTUNITE SUR LA CREATION DE TERRAINS LOCATIFS FAMILIAUX OU LA REQUALIFICATION D'AIRES D'ACCUEIL EN TERRAINS FAMILIAUX (2025-24)
08/09/2025	d/3.1/2025/353	ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE ELECTRIQUE
09/09/2025	d/3.5.3/2025/354	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL-ALICE MILLIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET LE COMITE DEPARTEMENTAL 95FFESSM
07/08/2025	d/7.5.1/2025/355	CONVENTION POUR L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION DE LA FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES CONCEDANTES ET

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr.»

N°D_2025_154

REGIES – FONDS CHENES 5		
09/09/2025	d/8.9/2025/356	CONVENTION DE PRESTATION AVEC FANNY FAGE POUR UN ATELIER CRÉATIF À LA MÉDIATHÈQUE JEAN-D'ORMESSON (LE PLESSIS BOUCHARD)
09/09/2025	d/3.5.3/2025/357	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE CORMEILLES-EN-PARISIS AU PROFIT DU FAM CHARLES ALBERT HOUETTE « LES JOURS HEUREUX »
10/09/25	d/3.5.3/2025/358	SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PONCTUELLE DE MINIBUS ENTRE LA COMMUNE DE TAVERNY ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS
10/09/2025	d/7.5/2025/359	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION PAR GAINAGE ET TRANCHEE OUVERTE DU RESEAU UNITAIRE AVENUE MAUVOISIN A SANNOIS
11/09/2025	d/8.5/2025/360	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CULTURES DU COEUR
11/09/2025	d/8.5/2025/361	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION OLYMPIO
11/09/2025	d/8.5/2025/362	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT EMERAUDE POUR LA PARTICIPATION AU FONDS ENVIRONNEMENT DECHETS
12/09/2025	d/3.5.3/2025/363	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL-ALICE MILLIAT-ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET LE COLLEGE GEORGES BRASSENS
12/09/2025	d/3.5.3/2025/364	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL-ALICE MILLIAT-ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET L'AS DU COLLEGE GEORGES BRASSENS
12/09/2025	d/1.4/2025/365	CONVENTION DE SERVICE DE MAINTENANCE POUR LE SYSTEME POSEIDON
12/09/2025	d/3.5.3/2025/366	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PONCTUELLE DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL « LES OCEANIDES DU PARISIS » ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET LA COMMUNE DE CORMEILLES-EN-PARISIS DANS LE CADRE DE LA SEMAINE BLEUE
15/09/2025	d/3.5.3/2025/367	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE PIERRE WIILLOT ET DE SES MATERIELS AVEC L'ASSOCIATION CLUB DE NATATION DE LA VALEE DE MONTMORENCY
15/09/2025	d/3.5.3/2025/368	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE MONTIGNY LES CORMEILLES ET DE SES MATERIELS AVEC L'ASSOCIATION LE CLOS DU PARISIS
15/09/2025	d/3.5.3/2025/369	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE MONTIGNY LES CORMEILLES ET DE SES MATERIELS AVEC LE SDIS 95
15/09/2025	d/3.5.3/2025/370	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE PIERRE WIILLOT ET DE SES MATERIELS AVEC L'ASSOCIATION TONIFORME

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr.»

N°D_2025_154

15/09/2025	d/1.1/2025/371	ATTRIBUTION DU MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE SUR LE SECTEUR DE LA PATTE D'OEIE D'HERBLAY
15/09/2025	d/3.5.3/2025/372	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY-SUR-SEINE ET DE SES MATERIELS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET L'ASSOCIATION ETOILE SAINT LEU NATATION
16/09/2025	d/3.5.3/2025/373	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL-ALICE MILLIAT-ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET LE COLLEGE LE ROSAIRE
16/09/2025	d/3.5.3/2025/374	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL-ALICE MILLIAT-ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET L'AS COLLEGE LE ROSAIRE
20/09/2025	d/8.9/2025/375	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN ESPACE DE LECTURE POUR LE RELAIS PETITE ENFANCE « LES PETITS PAS » PAR LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE
21/09/2025	d/1.1/2025/376	ATTRIBUTION DU MARCHE 2025-30 DE PRESTATIONS D'ACQUISITION ET MAINTENANCE DES OUTILS SIG DE L'AGGLOMERATION VAL PARISIS
22/09/2025	d/7.5/2025/377	DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS RFID POUR LA MEDIATHEQUE GEORGE POMPIDOU A SAINT-LEU-LA-FORET
22/05/2025	d/7.5/2025/378	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION (DGD) 2026 DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS RFID POUR LA MEDIATHEQUE GEORGE POMPIDOU A SAINT-LEU-LA-FORET
22/05/2025	d/7.5/2025/379	DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS RFID POUR LA MEDIATHEQUE GEORGE POMPIDOU A SAINT-LEU-LA-FORET
23/09/2025	d/3.3.1/2025/380	BAIL COMMERCIAL FRUITSELECT
23/09/2025	d/1.1/2025/381	ATTRIBUTION DU MARCHE D'EMISSION ET LIVRAISON DE CARTES-CADEAUX MULTI-ENSEIGNES POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS (2025-25)
24/09/2025	d/3.5.3/2025/382	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE MONTIGNY LES CORMEILLES-ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET L'AS COLLEGE LOUIS ARAGON
24/09/2025	d/8.9/2025/383	CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION JEUREKA POUR 1 ANIMATION JEUX DE SOCIETE MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-MALRAUX – ERMONT
24/09/2025	d/8.9/2025/384	CONVENTION AVEC LE CLUB D'ECHECS ERMONTOIS POUR 2 ANIMATIONS DE DECOUVERTE DES ECHECS BIBLIOTHEQUE ANNEXE ANDRE MALRAUX - ERMONT MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-MALRAUX – ERMONT
24/09/2025	d/8.9/2025/385	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'AUTO ENTREPRISE MATHILDE GAUDEL RELATIVE À L'ANIMATION D'UNE RENCONTRE À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-MALRAUX (ERMONT)
24/09/2025	d/8.8.3/2025/386	AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE AUX ETUDES ACOUSTIQUES EN PHASE D'EMERGENCE, POUR ACTUALISER

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr.»

N°D_2025_154

		LE DECOMPTE DES POINTS NOIRS DU BRUIT FERROVIAIRE (PNBF) SUR LE PERIMETRE DE LA CA VAL PARISIS
24/09/2025	d/3.3.1/2025/387	BAIL COMMERCIAL DE L'ENTREPRISE - GROUPE CONNECT ENVIRONNEMENT
25/09/2025	d/7.5/2025/388	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE D'AMENAGEMENTS CYCLABLES LORS DE LA RENOVATION DU POLE GARE DE SANNOIS
25/09/2025	d/8.9/2025/389	CONVENTION DE PRESTATION POUR UNE RENCONTRE SUR LE THÈME DE LA SANTÉ MENTALE EN ENTREPRISE DANS LE CADRE DES AFTERWORKS ORGANISÉES CONJOINTEMENT PAR LE TREMPLIN VAL PARISIS ET LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
25/09/2025	d/3.3/2025/390	CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE IMMEUBLE SIS 44-46 RUE DE LA MARNE A HERBLAY-SUR-SEINE

Fait et délibéré ce jour à Frépillon.

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr.»